



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 105-2025
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.297

Déposée le : 02.06.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Gabi Schönenberger (Schwarzenburg, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 05.06.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Définir des stratégies cantonales d'approvisionnement en eau potable et d'élimination des pesticides dans l'eau potable, notamment dans le cadre de la révision de la stratégie de l'eau 2010

Le canton de Berne a besoin de toute urgence d'une stratégie actualisée et globale en matière d'approvisionnement en eau potable, grâce à laquelle relever les défis présents et futurs, notamment celui de la pollution persistante des eaux souterraines par de nombreux pesticides, tels que les métabolites du chlorothalonil. Dans de nombreuses localités du Mittelland, les niveaux de ces substances dépassent toujours les valeurs limites ; ils sont source d'inquiétude pour les communes, qui subissent des pressions.

Une coordination clairement établie est indispensable à l'échelle du canton, assortie d'une communication et de responsabilités bien définies, notamment dans le cadre de la révision en cours de la Stratégie de l'eau 2010.

Le Conseil-exécutif est prié de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Un état des lieux et une stratégie remaniée d'approvisionnement en eau potable sont-ils prévus en lien avec la révision de la Stratégie de l'eau 2010 ?
2. Dans quelle mesure les points suivants sont-ils pris en compte et intégrés dans la révision ?
 - 2.1 Quelles sont la qualité et la quantité des ressources en eau disponibles pour l'approvisionnement en eau potable dans le canton de Berne ?
 - 2.2 La qualité et la quantité de l'eau potable satisfont-elles aux exigences actuelles ?
 - 2.3 Comment est abordée la problématique de l'eau potable contaminée ?

- 2.4 Les infrastructures d'eau potable existantes sont-elles suffisamment interconnectées, en bon état et adaptées aux besoins futurs ?
 - 2.5 Comment gérer efficacement à l'avenir les pénuries potentielles d'eau potable ?
 - 2.6 Quels sont les défis auxquels le canton de Berne sera probablement confronté ces prochaines années en matière d'approvisionnement en eau potable ?
 - 2.7 Comment le canton de Berne compte-t-il réussir face à ces défis ?
 - 2.8 Quels sont les objectifs à moyen et long termes qui ont été fixés pour l'approvisionnement en eau potable ?
 - 2.9 Quelles sont les mesures à prendre pour réaliser ces objectifs ?
 - 2.10 Selon quelles priorités ces mesures doivent-elles être mises en œuvre et comment se déroule concrètement cette mise en œuvre ?
3. Dans quelle mesure la révision de la Stratégie de l'eau 2010 inclut-elle des stratégies visant à réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires dans les domaines agricole et non agricole du canton de Berne, et qui abordent particulièrement les questions suivantes ?
- 3.1 Quelles tâches de surveillance, de contrôle, de coordination, de sensibilisation le canton doit-il assumer à cet égard
 - 3.2 Quid du rôle de coordinateur ?
 - 3.3 Un récapitulatif et un bilan de toutes les analyses du chlorothalonil sont-ils établis pour permettre aux communes d'avoir une vue d'ensemble coordonnée ?
 - 3.4 Comment est assurée la préservation des zones de protection des eaux souterraines ?
 - 3.5 Un inventaire des eaux souterraines d'un intérêt particulier et non encore polluées par des pesticides est-il établi et tenu à jour ?
 - 3.6 Comment est assurée leur préservation à long terme, le cas échéant par l'adaptation des pratiques agricoles dans leurs bassins versants ?
 - 3.7 Dans quelle mesure la problématique du chlorothalonil et des pesticides en général est-elle intégrée dans le plan sectoriel cantonal des infrastructures d'eau potable ?
 - 3.8 Dans quelle mesure des solutions (innovantes) ciblées permettent-elles de garantir que les eaux souterraines, qui constituent notre principale ressource en eau potable, seront à l'avenir nettement moins polluées à l'échelle du canton de Berne ?

Motivation de l'urgence : la Stratégie de l'eau 2010 est en voie de révision. Il est donc primordial que les questions soulevées dans cette intervention soient débattues rapidement et intégrées dans les travaux en cours. C'est le seul moyen de garantir la prise en compte de préoccupations majeures à un stade précoce de la réorientation stratégique, plutôt qu'à posteriori.

Destinataire
– Grand Conseil